Commune de Guémené-sur-Scorff (56160)
Arrondissement de Pontivy
Département du Morbihan

Membres en exercice : 15
Présents : 14
Représentés : 1

Procès verbal du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 6 juillet 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Monsieur Sylvain MALANDAIN, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Madame Valérie SOPHIE, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain MALANDAIN

En préambule, Monsieur RIVALAN :

- S'excuse auprès de Madame Lechat – Smash Burgers – pour l'avoir accusé de propos qu'elle n'a pas tenu.
- S'excuse auprès de Madame Caclin, pour n'avoir pas su créer les conditions pour maintenir son engagement et éviter sa démission.

Le PV de la séance du 8 juin 2026 est présenté. Il est adopté à l'unanimité.

35. Tableau du Conseil municipal. Installation d'une nouvelle conseillère municipale Modification du nombre d'adjoint.e.s

Vu le PV d'installation du Conseil municipal daté du 27 mars 2026

Vu la lettre de démission de madame Stéphanie Caclin,

Considérant qu'il y a lieu de compléter le Conseil municipal,

Considérant l'accord de madame Valérie Sophie,

Madame Valérie Sophie, première colistière non élue dans l'ordre de la liste, est proposée pour lui succéder.
Madame Valérie Sophie accepte.
Madame Valérie Sophie prend place au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose la modification du nombre d'adjoint.e.s au Maire, en le réduisant de 4 à 3.

Monsieur Hanon s'interroge sur la pertinence de cette réduction d'adjoint, d'autant qu'il s'agit de la compétence Patrimoine-Culture. A l'heure de la reconquête du label « petite cité de caractère », il y a là une incohérence.
Monsieur Rivalan propose que deux conseillers délégués prennent la suite : l'un sur le Patrimoine (E Nédéllec), l'autre sur la Culture (S Perdriau).
Rien n'est figé : cela pourra évoluer à l'avenir. J'ai confiance.

Monsieur Hanon regrette aussi que l'exécutif compte 3 hommes, 1 femme : il n'est pas paritaire et cela n'est pas un bon signe.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

Madame Perdriau, Monsieur Maubian soutiennent que ces deux personnes, E Nédellec, S Perdriau, seront bien identifiés, incarneront leur champ de compétence et ils réussiront à se faire entendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote pour : 13
Abstention : 0
Vote contre : 2

REDUIT le nombre d'adjoint.e.s à trois (3)
PROCEDE tel que :

- Le second adjoint devienne le premier adjoint
- La troisième adjointe devienne la seconde adjointe
- Le quatrième adjoint devienne le troisième adjoint.

Le tableau du Conseil Municipal sera actualisé, annexé à la présente et transmis au Préfet du Morbihan, représentant de l'Etat.

36. Finances locales : indemnités des élus

Vu le PV d'installation du Conseil municipal daté du 27 mars 2026

Vu la délibération 19 du 27 mars 2026

Vu la lettre de démission de madame Stéphanie Caclin,

Vu la délibération 35 du 6 juillet 2026

Vu l'arrêté municipal 2026-64 du 6 juillet 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
SUPPRIME l'indemnité d'élue de Madame CACLIN à compter du 23 juin 2026, date d'effet retenue par le Préfet du Morbihan.

37. Désignation des représentants auprès des commissions diverses, organismes et partenaires extérieurs

Vu la délibération 17 du 27 mars 2026

Délégué au Conseil d'administration du Collège Emile MAZE :

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué au Conseil d'administration du Collège Emile MAZE.

Monsieur Ronan ORJUBIN propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
DESIGNE Monsieur Ronan ORJUBIN délégué au sein du Conseil d'administration du Collège Emile MAZE.

Délégués à l'Office de tourisme :

Monsieur HANON, précédemment suppléant, devient délégué titulaire.

Le Conseil municipal doit procéder, à l'élection d'un.e délégué.e, suppléant.e

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
DESIGNE Monsieur HANON, Monsieur NEDELLEC, délégués titulaires au sein de l'Office de tourisme.
DESIGNE, Madame SOPHIE déléguée suppléante au sein de l'Office de tourisme.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

Délégués à l'Association « Petites cités de caractère » :

Madame PERDRIAU, précédemment suppléante, devient déléguée titulaire.

Le Conseil municipal doit procéder, à l'élection des d'un.e délégué.e, suppléant.e, conformément aux statuts de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
DESIGNE Madame PERDRIAU, Monsieur NEDELLEC, délégué.e.s titulaires au sein de l'Association « Petites cités de caractère ».
DESIGNE, Monsieur HANON, Monsieur CAMPION, délégués suppléants au sein de de l'Association « Petites cités de caractère ».

Délégué Pays d'art et d'histoire des Rohan :

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un.e référent.e au Pays d'art et d'histoire des Rohan.

Monsieur Erwan NEDELLEC propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
DESIGNE Monsieur NEDELLEC élu-référent au Pays d'art et d'histoire des Rohan

Délégué SAS Roi Morvan Energies :

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un.e référent.e.

Monsieur Kévin CAMPION propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
DESIGNE monsieur CAMPION élu-référent à la SAS Roi Morvan Energies

Délégué Maison des Habitants – Etablissement de vie sociale (EVS) :

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un.e référent.e.

Madame Liliane VAILLANT propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
DESIGNE Madame VAILLANT élue-référente à la Maison des Habitants (EVS).

38. Commissions municipales : modifications

Vu la délibération 22 du 20 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle la composition des commissions municipales, et précise qu'il y a lieu de pouvoir les places vacantes au sein :

- de la commission « Finances, Budget, Administration générale »
- de la commission « Amélioration du cadre de vie, Environnement »
- de la commission d'appel d'offres (suppléant.e)

S'agissant de la commission municipale « Culture, Patrimoine, Attractivité du territoire », il assurera lui-même l'animation de la commission.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

Les commissions se composent comme suit :

• Culture – Patrimoine – Attractivité du territoire	
Référente : BENOÎT RIVALAN	**VAILLANT LILIANE**
NEDELLEC ERWAN	**HANON ARTHUR**
PERDRIAU SYLVIE	
BENET LAETITIA	

• Finances – Budget – Administration générale	
Référent : MAUBIAN STEPHANE	**NEDELLEC ERWAN**
MALANDAIN SYLVAIN	**CAMPION KEVIN**
HANON ARTHUR	
…	

• Scolaire – Petite enfance	
Référent : MAUBIAN STEPHANE	**KEURMEUR NASTASIA**
ORJUBIN RONAN	
NEDELLEC CAROLINE	
CAMPION KEVIN	

• Affaires sociales – Démocratie - Communication	
Référente : VAILLANT LILIANE	**BENET LAETITIA**
NEDELLEC ERWAN	**PERDRIAU SYLVIE**
NEDELLEC CAROLINE	**KEURMEUR NASTASIA**
SIMON PERRINE	

• Amélioration du cadre de vie - Environnement	
Référent : MALANDAIN SYLVAIN	**PERDRIAU SYLVIE**
ORJUBIN RONAN	**NEDELLEC ERWAN**
MAUBIAN STEPHANE	**HANON ARTHUR**
VAILLANT LILIANE	**KEURMEUR NASTASIA**
…	

• Commission d'appel d'offres	
Titulaires :	**Suppléants :**
MALANDAIN SYLVAIN	**HANON ARTHUR**
ORJUBIN RONAN	**…**
PERDRIAU SYLVIE	**CAMPION KEVIN**

Une communication sur les thématiques de chaque commission sera faite afin de les compléter lors de la prochaine séance.

Monsieur Maubian rappelle que toutes les commissions sont accessibles. Les prochaines peuvent permettre de susciter un intérêt.

Le Conseil municipal,
PREND ACTE des modifications des commissions municipales.

39. Chambre régionale des comptes de Bretagne

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la CRC daté du 19 juin 2026.

Le Conseil municipal,
PREND ACTE des termes du courrier reçu de la Chambre régionale des comptes de Bretagne.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

40. Finances locales
CCAS. Cession de matériels

Vu la délibération du CA du CCAS du 21 avril 2026,

Le Président a informé les membres du Conseil d'Administration que la résidence autonomie a financé à tort sur ses fonds propres :

- un abribus
- un aspirateur de feuilles

La commune doit délibérer à son tour.

Ces équipements acquis en 2018, devaient être financés par le budget commune puisque l'abri bus fait partie des équipements de voirie et l'aspirateur à feuille a été affecté dès son acquisition à la commune. Ce point, anormal, avait été relevé par la CRC.
Afin de rectifier cette erreur, il est donc proposé de procéder à leur cession au profit de la commune à la valeur nette vénale 2023 (date de demande soulignée par la CRC).

	abribus	aspirateur de feuilles	**total**
Valeur d'achat	1860.00 €	7303.20 €	9163.20 €
Valeur de cession	930.00 €	3653.20 €	4583.20 €

Monsieur Hanon fait part de sa désapprobation : les équipements n'ont pas été utilisés par le CCAS et dans le même temps les tarifs sont augmentés.

La commission « Finances » entendue le 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote pour : 12
Abstention : 2
Vote contre : 1

APPROUVE la cession des matériels mentionnés ci-dessus pour un montant total de **4583.20€,** tel que :

- abribus : 930,00 €
- aspirateur de feuilles : 3653,20 €

DIT que les crédits sont inscrits.
AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

41. Affaires scolaires
Frais de scolarité de l'école Louis Hubert 2024-2025. Participation des communes extérieures

Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer chaque année le coût réel des frais de scolarité d'un élève de l'école publique Louis Hubert, en maternelle et en primaire.

Sur les dépenses constatées à l'année n-1 (2024-2025), tant en charges à caractère général qu'en matière de personnel, ce calcul permet notamment la facturation des communes voisines, en fonction de l'effectif d'élèves scolarisés.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

70	ÉCOLE PRIMAIRE TOTAL ÉLÈVES : 47	ÉCOLE MATERNELLE TOTAL ÉLÈVES : 23
60611 - EAU	787.12 €	374.20 €
60612 - ÉLECTRICITÉ	6 386.18 €	3 802.39 €
60621 - FUEL	- €	7 472.52 €
60623 - ALIMENTATION	- €	- €
60631 - ENTRETIEN	244.19 €	221.32 €
60632 - PETIT ÉQUIPEMENT	71.08 €	71.08 €
6065 - LIVRES	111.22 €	- €
6067 - FOURNITURES SCOLAIRES	3 992.46 €	1 771.66 €
6068 - DIVERS, FOURNITURES POUR TRAVAUX, ...	167.93 €	174.10 €
6135 - LOCATION MOBILIERE	1 483.80 €	- €
6156 - MAINTENANCE	1 441.27 €	- €
6161 - ASSURANCES	433.98 €	286.87 €
6232 - FETES ET CEREMONIE		- €
6262 - TÉLÉPHONE INTERNET	750.24 €	750.24 €
64 - SALAIRES/CHARGES PATRONALES DES AGENTS ATSEM		35 164.08 €
64 - SALAIRES/CHARGES PATRONALES DES AGENTS SERVICE/ENTRETIEN	14 035.51 €	12 446.64 €
TOTAL GÉNÉRAL:	**29 904.98 €**	**62 535.10 €**
SOIT PAR ÉLÈVE:	**636.28 €**	**2 718.92 €**

Monsieur Maubian précise que ces coûts sont plus élevés que les moyennes départementales, notamment en maternelle.
Les effectifs baissent, et la tendance démographique n'est pas favorable.
Des décisions sont à prendre : regrouper sur un site …

Monsieur Hanon évoque les coûts : les charges de personnel pour l'ATSEM doivent être interrogées (Horaires, Ménage, Restauration …)

La commission « Finances » entendue le 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
VALIDE le mode de calcul de la participation aux frais de scolarité.
ADOPTE le coût d'un élève en maternelle à 2718,92 €.
ADOPTE le coût d'un élève en primaire à 636,28 €.
CHARGE le Maire de solliciter les participations des communes voisines aux frais de scolarité des enfants résidant hors de Guémené s/ Scorff.
DIT les coûts précisés ci-dessus serviront de base à la subvention versée à l'OGEC de l'école Saint Jean Baptiste.
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

42. Finances locales
Prêt bancaire pour un montant de 200 000 €

Le Maire informe de la proposition de prêt bancaire obtenu auprès du CMB.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

Crédit amortissable

N° offre : DD26999171

Type de prêt	Montant en €	Durée en mois	Type de taux	Taux (1) en %	Montant 1ère Échéance en €	Frais de dossier en €
CITD - CITE GESTION INDEX	200 000	180	Révisable	3,1000	4180.85	200.0

Type d'amortissement : **Progressif** — TEG : voir Tableau amortissement ci joint

Index : **INDEX LIVRET A (Actuariel)** — Marge en % : **1,6000**

Périodicité : **Trimestrielle**

Clauses particulières :

Remboursement anticipé possible à chaque date d'échéance moyennant le paiement d'une indemnité proportionnelle de 3% du capital remboursé.

TOTAL Crédit amortissable : 200 000 €

Monsieur le Maire affirme que la démarche vise à « transformer » des impayés irréguliers en dettes régulières et financées.

La commission « Finances » entendue le 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote pour : 9
Abstention : 5
Vote contre : 1

ACCEPTE l'offre de prêt du CMB, pour un montant de 200 000 €, telle que :

- Durée de 180 mois, à un taux révisable de 3.10 %
- Amortissement progressif
- Indexé sur le livret A
- Périodicité de remboursement trimestrielle, pour un premier montant de 4 180,85 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

43. Finances locales
Ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 €

Le Maire informe de la proposition de ligne de trésorerie obtenue auprès du CA.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

Ouverture de crédit de trésorerie
Commune de GUEMENE-SUR-SCORFF
Plafond : 150 000 €

Durée : 1 an
Intérêts payables trimestriellement
par débit d'office

Montant minimum des tirages
et remboursements : 5.000€

Mise à disposition des fonds à la demande de l'emprunteur par Crédit d'Office
(demande à J- 2 avant 12 h pour un crédit en J)

TAUX : EURIBOR 3 mois moyenné + 1,63 %
base de calcul exact / 365 j

INDEX MAI 2026 : 2,226 %

soit un taux variable de 3,86 %
(taux flooré le jour de l'édition du contrat)

Commission d'engagement : NEANT
Frais de mise en place : 0,30 %
Commission de non Utilisation : NEANT

La commission « Finances » entendue le 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
ACCEPTE l'offre du CA, pour un montant de 150 000 € telle que :
- Durée de 12 mois, à un taux Euribor 3 mois moyenné + 1.63 %
- Montant minimum des tirages et remboursements 5 000 €
- Intérêts payés trimestriellement

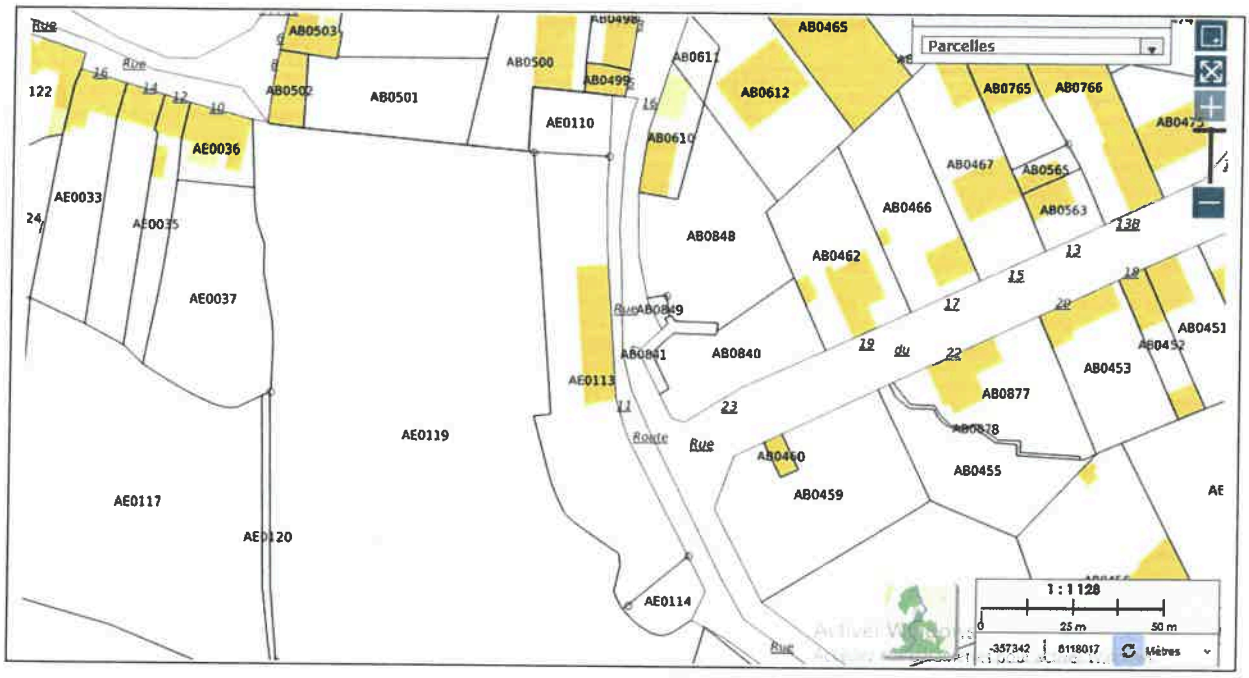
AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

44. Patrimoine communal
Bien communal, 11 rue Le Calvé (AE0113)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de céder le bien communal, sis 11 rue Le Calvé (parcelle cadastrale AE0113 – 1087 m²).

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN



Des avis de valeur ont été sollicités (agents immobiliers ; notaires), pour un montant compris entre 20 000 € et 35 000 €.

La commission « Finances » entendue le 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote pour : 14
Abstention : 1
Vote contre : 0

FIXE le prix de vente du bien communal à 35 000 €.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment les mandats de vente.

45. Finances locales
DM 1 au budget communal principal 2026

La DM 1 au budget communal principal 2026 suivante est proposée : Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Maubian, adjoint aux Finances.

- Equilibre en fonctionnement à + 129 655,04 €
- Equilibre en investissement à + 219 749,34 €

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chap/article	Libellé	DM1	Commentaires DM
002	**solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté**	**- €**	
11	**charges à caractère général**	**2 150.00 €**	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15 000.00 €	Frais d'avocats non facturés depuis 2020
623	Publicité, publications, relations publiques	- 13 500.00 €	Suppression des jeudis de Guémené et feux d'artifice
627	services bancaires et assimilés	650.00 €	Frais de dossiers CMB 200 et CA 450
12	**charges de personnel et frais assimilés**	**20 000.00 €**	
6411	personnel titulaire	11 885.63 €	Charges supprimées lors de la préparation + prévisions pour les remplacements
6413	personnel non titulaire	1 613.70 €	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	6 500.67 €	
23	**virement à la section d'investissement**	**71 175.87 €**	
23	virement à la section d'investissement	71 175.87 €	Virement à la section d'invstissement faussé (étallement indemnité agent + remboursement assurance ruelle des moulins
65	**autres charges de gestion courante**	**14 953.24 €**	
65311	indémnités de fonction (élus)	- 8 008.36 €	Renonciation indemnités maire
65313	cotisations de retraite (élus)	- 343.40 €	
65314	cotisations de sécurité sociale - part patronale	- 5 095.00 €	
657363	Subventions de fonctionnement aux CCAS/CIAS	16 500.00 €	Subvention au CCAS demandé par le CA
65748	Subv de fct aux autres personnes de de droit privé	- 16 100.00 €	Pas de rattrapages 2025 Cout reel / élève
6584	Amendes fiscales et pénales	28 000.00 €	Indemnités pour Mme Garry non prévus en totalitées
66	**charges financières**	**1 550.00 €**	
66111	intérêts réglés à l'échéance	1 550.00 €	Nouvel emprunt
042	**opérations d'ordre de transferts entre sections**	**20 000.00 €**	
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	20 000.00 €	Charges étalées Mme Marrec et Le Mouillour
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	129 829.11 €	
RECETTES			
731	Fiscalité locale	158.00 €	
73111	taxes foncières et d'habitation	158.00 €	Etat 1259

74	dotations, subventions et participations	18 834.13 €	
74111	dotation forfaitaire des communes	- 588.00 €	Réajustement via les données DGCL
741121	dotation de solidarité rurale	15 725.00 €	
741127	dotation nationale de péréquation	2 011.00 €	
74718	Participations Etat - Autres	2 500.00 €	Subvention exceptionnelle 2 500 FS
74751	Participations GFP de rattachement	- 2 134.87 €	Réajustement des données de participation RMC suppression des 900€ versé par RMC pour les jeudis de Guémené
7478	Participations autres organismes	8 400.00 €	12 000€ versé par l'ASP Suppresion de la participation de café culture
74833	état - compensation au titre des exonérations des TF	- 7 079.00 €	Etat 1259 : mesure pour l'année prochaine?
75	autres produits de gestion courante	477.12 €	
75888	Autres produits de gestion courante	477.12 €	Remboursement de caution de façon comptable 2008 et antérieur
77	produits exceptionnels	10 185.79 €	
773	mandats annulés (excercices antérieurs)	10 185.79 €	Annulation des intérêts moratoire BLEHER
42	opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000.00 €	
791	Transfert de charges de fonctionnement	100 000.00 €	Charges étalées Mme Marrec et Le Mouillour
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	129 655.04 €	
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES		
Chap/article	Libellé	DM1	
21	Immobilisation corporelles	14 583.20 €	
2151	Réseaux de voirie	10 000.00 €	Ralentisseurs rue saint Gilles pour transfert au département
2152	installation de voirie	930.00 €	Quote part retrocession abri bus CCAS
2188	autres immobiliers corporelles	3 653.20 €	Quote part retrocession souffleur a feuille CCAS
16	emprunts et dettes assimilées	3 107.97 €	
1641	Emprunts en euros	2 630.85 €	Nouvel emprunt
165	Dépôts et cautionnements reçus	477.12 €	Remboursement de caution de façon comptable 2008 et antérieur

23	**Immobilisations en cours**	**101 896.17 €**	
231	Immobilisations corporelles en cours	101 896.17 €	Provisions pour la rue des genêts (25 749€) + Travaux camping (44 340€) Nouveau devis BLEHER (15 144€) +
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**100 000.00 €**	
4818	Charges à étaler	100 000.00 €	Charges étalées Mme Marrec et Le Mouillour
041	**opération patrimoniale**	**162.00 €**	
2183	matériel informatique	162.00 €	Don de l'imprimante
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	219 749.34 €	
	RECETTES		
13	subventions d'investissement	- 6 588.53 €	
1321	états et établissements nationaux	- 6 588.53 €	Suppression de la subvention DDTM Odyssée : prorogation de 2 ans possible ??
16	emprunts et dettes assimilées	200 000.00 €	
1641	Emprunts en euros	200 000.00 €	Nouvel emprunt
024	Produits de cessions d'immobilisations	- 65 000.00 €	10 000€ de moins pour le gîte + Suppresion de la vente ALLIANZ ?
021	virement de la section de fonctionnement	71 175.87 €	
040	opération d'ordre de transfert entre sections	20 000.00 €	
4818	Charges à étaler	20 000.00 €	CHARGES ETALEES MME MARREC ET LE MOUILLOUR
041	opération patrimoniale	162.00 €	
1328	Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	162.00 €	Don de l'imprimante
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	219 749.34 €	

- €

Monsieur Hanon regrette que les membres du Conseil municipal n'ont pas eu de formation aux principes des budgets et de la comptabilité publique pour prendre la mesure de la décision à prendre sur la première décision modificative. Il y a les compétences en interne.
Les documents présentés ne sont pas les mêmes que ceux vus en commission. Et certaines informations sont nouvelles.
Le Maire a toute latitude pour exécuter ce budget.
Monsieur Hanon se questionne sur l'insincérité du budget : révision des devis (Passerelle), Camping, Ruelle du moulin, rue des genêts … et sur les économies en fonctionnement : personnel, indemnités d'élus, abonnement, matériel roulant … Il y a un vrai travail de recherches d'économies à entreprendre.
Et Monsieur Hanon affirme qu'il n'y a pas d'urgence à voter la DM.

La commission « Finances » entendue le 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote pour : 7
Abstention : 6
Vote contre : 2

ACCEPTE les termes de la décision modificative 1 du budget communal principal 2026.

46. Finances locales
DM 1 au budget communal « assainissement » 2026

La DM 1 au budget « assainissement » 2026 est proposée.

Monsieur Maubian précise que la DM 1 est une mise à jour technique, liée à des modifications de nomenclature comptable.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n°1

GUEMENE SUR SCORFF - ASSAINISSEMENT DE GUEMENE SUR SC

DM n° 1	2026
INSEE	56073

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	20 809.00 €	20 809.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 747 : Quote-part subv invest transf cpte résul	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 887.00 €
R- 777 : Quote-part des subvent? d'inv. virees au resultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	7 887.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	**20 809.00 €**	**20 809.00 €**	**7 887.00 €**	**7 887.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	20 809.00 €	20 809.00 €	7 887.00 €	7 887.00 €
INVESTISSEMENT				
D-139188 : Subv. trans. Autres tiers	7 887.00 €	7 887.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 28151 : Installations complexes spécialisées	0.00 €	0.00 €	20 809.00 €	0.00 €
R- 28158 : AUTRES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 809.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	**7 887.00 €**	**7 887.00 €**	**20 809.00 €**	**20 809.00 €**
Total INVESTISSEMENT	7 887.00 €	7 887.00 €	20 809.00 €	20 809.00 €
Total Général		**28 696.00 €**		**28 696.00 €**

(1) y compris les restes à réaliser

La commission « Finances » entendue le 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote pour : 14
Abstention : 1
Vote contre : 0

ACCEPTE les termes de la décision modificative 1 du budget « Assainissement » 2026.

47. Finances locales
Vote du budget primitif Lotissement de la Garenne pour l'exercice 2026

Vu les délibérations n° 10, 13 du 5 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de corriger la délibération 16 du 5 mars 2026.

1 – Section de fonctionnement

Vue d'ensemble - Dépenses

Chapitre	Libelles	BP 2026
002	Résultat de fonct. reporté	- €
011	Charges à caractère général	- €
42	Opération d'ordre	121 793,20 €
	TOTAL DEPENSES	**121 793,20 €**

Vue d'ensemble Recettes

Chapitre	Libelles	BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €
70	Produits	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €
042	Opération d'ordre	121 793,20 €
	TOTAL RECETTES	**121 793,20 €**

2 – Section d'investissement

Vue d'ensemble - Dépenses

Chapitre	Libelles	BP 2026
001	Résultat I reporté	37 896,96 €
16	Emprunt	- €
21	Immobilisations corporelles	- €
040	Opération d'ordre	121 793,20 €
	TOTAL DEPENSES	**159 690,16 €**

Vue d'ensemble recettes

Chapitre	Libelles	BP 2026
16	Emprunt	37 896,96 €
040	Opération d'ordre	121 793,20 €
021	Virement de la SI	- €
	TOTAL RECETTES	**159 690,16 €**

La commission municipale entendue le 17 juin 2026,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
APPROUVE le budget primitif Lotissement de la Garenne pour l'exercice 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

48. Délégation du Conseil municipal au Maire Précisions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 21 du Conseil municipal en date du 20 avril 2026

Considérant qu'il y a lieu, sur les remarques les services de la Préfecture du Morbihan, de préciser certaines délégations

Le Maire propose de préciser les conditions fixées par le Conseil municipal pour deux points de délégation :
21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

- ***Dans les limites géographiques de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)***

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

- ***Dans les limites géographiques de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
APPROUVE les précisions apportées aux termes .21° et 22° de la délégation accordée à Monsieur le Maire.

49. Assainissement Demande de subventions 2026 pour travaux de conformité

Vu le rapport de manquement administratif de la DDTM daté du 23 juillet 2024

Vu la délibération 60 du 18 novembre 2025

Des travaux d'équipements pour lever certaines non-conformités sur la station d'épuration sont nécessaires. Le Plan de financement initial est modifié tel que :

Besoins	Montant HT	%	Ressources	Montant HT	%
Equipement du point S1C : **Instrumentation par sonde US pour mesure de surverse (inclus terrassement et toutes finitions)**	15 650.00 €	24,7	Agence de l'eau Loire Bretagne Conseil départemental du Morbihan (Fonds d'intervention Eau et Assainissement)	38 040,00 € 12 680,00 €	60,0 20,0

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

Travaux du point A2 : Equipement du point A4 : **Instrumentation par sonde US Fourniture et pose d'un nouveau canal (inclus terrassement, maçonnerie et toutes finitions)**	47 750.00 €	75.3	Commune (Budget annexe)	12 680,00 €	20,0
Total	63 400.00 €	100		63 400.00 €	100

Monsieur Hanon constate que ce point a été rajouté à l'ordre du jour.
Ce point n'a pas été évoqué en commission municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Vote pour : 13
Abstention : 0
Vote contre : 1
Ne participe pas au vote : 1
APPROUVE le plan de financement ci-dessus.
AUTORISE le Maire à solliciter les aides financières pour les travaux mentionnés, et notamment :
- L'agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Le Conseil départemental du Morbihan (FIEA)

50. Finances locales
Subvention exceptionnelle pour l'école publique Louis Hubert

Monsieur le Maire soumet une proposition de subvention exceptionnelle en faveur de l'école publique Louis Hubert.

L'école a exprimé un besoin particulier en mobilier scolaire, pour la prochaine rentrée : un montant de 600 € est proposé, pour l'acquisition de 4 à 5 meubles (classe Ulis notamment).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
APPROUVE la proposition de subvention exceptionnelle en faveur de l'école publique.
VOTE un montant de 600 euros pour l'acquisition de mobilier scolaire.

Questions orales

Au préalable, Monsieur le Maire informe du choix de la Fête de l'andouille de poser une ombrière Place du Château en lieu et place de chapiteaux.

Un accord est donné pour installer des points de fixation en façade : RMcom a donné son accord.

La proposition est acceptée (13 voix pour ; 1 abstention ; 1 vote contre)

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

Parole est donnée à Monsieur Hanon

- Avez-vous eu un retour sur la composition de la CCID ?

Benoit Rivalan, Lionel Kerdudo
Pas de retour de la DGFIP à ce propos

- Lors du changement du site Internet, il semble que le rapport de la commission « Petite Cité de Caractère » ne soit plus disponible en ligne ? Nous en profitons pour saluer le travail accompli sur le nouveau site.

Benoit Rivalan
C'est une intention vis àvis de l'association PCC qui ne souhaitait pas que ce rapport soit largement accessible, et ce malgré le fait que le conseil a délibéré pour le rendre public. Nous ne voulons pas les fâchés. Depuis les derniers mois, ceux qui voulaient le rapport l'ont vu.

- Comment s'organise les permanences des élus ? Comment aller vous communiquer sur ces permanences ?

Benoit Rivalan : tous les matins sauf le lundi
Stéphane Maubian : tous les lundis matin
Liliane Vaillants : à tout moment sur rdv
Sylvain Malandain : les lundis et samedis matins sur rdv.

- Comment comptez-vous articuler le travail municipal avec les commissions communautaires ? Comment se fera les compte-rendus aux autres conseillers ?

Benoit Rivalan
Une communication en fin de Conseil municipal, avec une prise de parole des personnes qui ont assisté à chaque commission communautaire.

La séance est levée à 22h10.

– Monsieur Benoît RIVALAN

- Madame Stéphanie CACLIN

– Monsieur Stéphane MAUBIAN

– Madame Liliane VAILLANT

– Monsieur Sylvain MALANDAIN

- Madame Laetitia BENET

– Monsieur Ronan ORJUBIN

- Madame Perrine SIMON

– Monsieur Erwan NÉDELLEC

- Madame Sylvie PERDRIAU

- Monsieur Kévin CAMPION

- Madame Caroline NÉDELLEC, excusée

- Monsieur Luc GÉRARD

– Monsieur Arthur HANON

- Madame Nastasia KEURMEUR

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN